

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Vu l'élection des membres représentant les personnels pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers lors du Conseil Académique du 18 janvier 2021, et de la consultation en ligne du 27 au 29 janvier 2021 ;

Vu l'élection des représentants des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et à la Commission de la Recherche le 1^{er} décembre 2022 et le 27 février 2023 ;

Conseil académique du 14 mars 2023 :
Délibération n° 218/2023/CAB

Sujet : section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Article 1 :

Huit sièges de membres représentant les usagers sont actuellement vacants (renouvellement complet des élus représentant les usagers) : quatre sièges de représentantes des usagers et quatre sièges de représentants des usagers.

Les membres du collège des usagers sont élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique par et parmi les représentants élus titulaires et suppléants du collège auquel ils appartiennent.

Article 2 :

Les candidats déclarés au 14 mars 2023 sont :

- Madame Ilona DELAHAIE
- Madame Siyao LIN
- Madame Margaux FUJOL
- Madame Eloïse PEUCHARIN
- Monsieur Eliot NGUYEN
- Monsieur Nathan MATARAZZO
- Monsieur Nicolas COSTE
- Monsieur Julien MONGROLLE

Article 3 :

L'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

Premier tour :

- Nombre d'électeurs (scrutin femmes) : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Nombre de votes Madame : Ilona DELAHAIE
- Nombre de votes Madame : Siyao LIN
- Nombre de votes Madame : Margaux FUJOL
- Nombre de votes Madame : Eloïse PEUCHRIN
- Nombre de votes blancs (scrutin femmes) : 0
- Nombre de votes nuls (scrutin femmes) : 0

- Nombre d'électeurs (scrutin hommes) : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Nombre de votes Monsieur : Eliot NGUYEN
- Nombre de votes Monsieur : Nathan MATARAZZO
- Nombre de votes Monsieur : Nicolas COSTE
- Nombre de votes Monsieur : Julien MONGROLLE
- Nombre de votes blancs (scrutin hommes) : 0
- Nombre de votes nuls (scrutin hommes) : 0

Article 4 :

Sont déclarés élus :

- Madame Ilona DELAHAIE
- Madame Siyao LIN
- Madame Margaux FUJOL
- Madame Eloïse PEUCHRIN
- Monsieur Eliot NGUYEN
- Monsieur Nathan MATARAZZO
- Monsieur Nicola COSTE
- Monsieur Julien MONGROLLE

Fait à Limoges, le 14 mars 2023

**La Présidente de l'Université de Limoges
Présidente de CAC**

Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*